

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2332

19 septembre 2012

SOMMAIRE

Azelis Holding S.A.	111916	Gekoq S.A.	111932
Bar-Restaurant Latinos S.à r.l.	111934	Geopartner S.à r.l.	111914
Basic Industry Investments S.A.	111892	Germavest Real Estate	111915
DH P Alpha S.à r.l.	111929	Gibrela S.A.	111908
ESCO Spf S.A.	111893	GL Europe Holdings II S.à r.l.	111932
Faiantei Capital	111894	Global Multi Invest	111927
FDF	111902	Global Multi Invest	111927
FEBEX TECHNIQUE S.A. société de ges- tion de patrimoine familial	111902	Global Retail Investors S.C.A.	111932
Fego S.A.	111905	Global Sea Trade (Luxembourg) S. à r.l.	111908
Feronia SICAV SIF	111905	Global Sporting Rights Investments S.à r.l.	111927
Fiduciaire Denis Soumann E.U.R.L.	111906	Global Sporting Rights S.à r.l.	111928
Financière de Diekirch S.A.	111907	Good Media Investment Holdings Sàrl ..	111933
Finefra S.A.	111907	Good Media Investment Holdings Sàrl ..	111933
Finsteel Energy Investment S.A.	111907	Grampian Opportunities Fund	111928
Fissler A.G.	111907	GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l.	111914
Flexible Packaging Investments S.à r.l. ..	111908	Harper Holding, S.à r.l.	111933
FNV Invest Holding S.A.	111908	Heco Reassurance S.A.	111934
Foncière de Bagan S.A.	111909	Hector Sicav	111907
Fonia S.A. SPF	111913	HOLTA Spf S.A.	111932
Fonia S.A. SPF	111913	Lannion S. à r.l.	111934
Fragrance Holdings II S.à r.l.	111894	Mondial World Soparfi S.A.	111890
Fragrance Holdings II S.à r.l.	111894	Oasis Capital S.à.r.l.	111927
French Property Partners Holdings (Lux)	111894	Pétillances S.à r.l.	111929
Fundgesco	111914	Solana Architecture S.à r.l.	111903
GADD & Cie Luxembourg SA	111928	SPH S.à r.l.	111933
Galcap Holding S.A.	111905	Stoneshead	111909
GDF SUEZ LNG Trading S.A.	111929	Tournai S.à r.l.	111895
GDT Lux S.à r.l.	111932	WJH Holdings Sàrl	111933

Mondial World Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.390.

L'an deux mille douze, le seize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONDIAL WORLD SOPARFI S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer, R.C.S. Luxembourg numéro B 154390, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1779 du 31 août 2010 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina Schmit-Valent, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société.
2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus.
3. Révocation de M. Sacha Dupont et de M. Salvatore Castangia et prise de connaissance et acceptation des démissions de M. Yves Huart et du commissaire aux comptes.
4. Nomination de M. Gianpiero Bichiri en tant que nouvel administrateur de la Société.
5. Nomination de FGS CONSULTING LLC en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société.
6. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. (premier paragraphe). Le siège social de la Société sera établi dans la commune de Luxembourg."

Troisième résolution

L'assemblée révoque Monsieur Sacha Dupont et Monsieur Salvatore Castangia de leurs mandats d'administrateurs respectivement administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat et décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats.

L'assemblée prend connaissance et accepte la démission de Monsieur Yves Huart de son mandat d'administrateur de la Société et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée prend connaissance et accepte la démission de CO INVEST HOLDING S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la société n'a plus qu'un seul actionnaire et de nommer Monsieur Gianpiero Bichiri, né à Bonorva (Italie) le 26 juin 1958, demeurant à I-07012 Bonorva (SS), Via Colonna 12, Italie, en tant que nouvel administrateur unique de la Société.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7, en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of May.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) MONDIAL WORLD SOPARFI S.A., with registered office in L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer, R.C.S. Luxembourg number B 154390, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated July 15, 2010, published in the Mémorial C number 1779 of August 31, 2010 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Christina Schmit-Valent, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Alain Thill, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company.
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 4 of the Company's articles of association in order to reflect the amendment pursuant to the above resolution.
3. Revocation of Mr. Sacha Dupont and Mr. Salvatore Castangia and acknowledgment and acceptance of the resignation of Mr. Yves Huart and the statutory auditor.
4. Appointment of Mr. Gianpiero Bichiri as new director of the Company.
5. Appointment of FGS CONSULTING LLC as new statutory auditor of the Company.
6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from its current address to L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

" **Art. 4. (first paragraph).** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

Third resolution

The meeting revokes Mr. Sacha Dupont and Mr. Salvatore Castangia from their mandate as directors respectively delegated director of the Company with immediate effect and resolves to grant them discharge and release from liability for their conduct of the Company's affairs during their mandate.

The meeting acknowledges and accepts the resignation of Mr. Yves Huart from his mandate as director of the Company, with effect as of June 8, 2011 and resolves to grant him discharge and release from liability for his conduct of the Company's affairs during his mandate.

The meeting also acknowledges the resignation of CO INVEST HOLDING S.A. from its mandate as statutory auditor of the Company, with effect as of January 2, 2011 and resolves to grant its discharge and release from liability for its conduct of the Company's affairs during its mandate

Fourth resolution

The meeting states that the company has actually only one sole shareholder and decides to appoint Mr. Gianpiero Bichiri, born in Bonorva (Italy) on June 26, 1958, residing at I-07012 Bonorva (SS), Via Colonna 12, Italy, as new sole director of the Company.

The mandate of the new director shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2018.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint the company F.G.S. CONSULTING LLC, having its registered office in 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7, as the new statutory auditor.

The mandate of the new statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2018.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Christina Schmit-Valent, Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2012. Relation GRE/2012/1787. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108737/141.

(120146951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Basic Industry Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 145.165.

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BASIC INDUSTRY INVESTMENTS S.A." (numéro d'identité 2009 22 03 558), avec siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.165, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 704 du 1^{er} avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et modification subséquente de l'alinéa 2.1. de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et en conséquence de modifier l'alinéa 2.1. de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

« **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company (the Board). The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting) adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

b) version française:

« **2.1.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société (le Conseil). Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale) adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M.WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 août 2012. Relation: CAP/2012/3209. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 août 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012109496/59.

(120147703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

ESCO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.091.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 août 2012

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012108567/20.

(120147095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Fragrance Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.113,79.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.518.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012107373/11.

(120146800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Fragrance Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.113,79.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.518.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012107374/11.

(120146801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

French Property Partners Holdings (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.961.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107376/10.

(120146607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Faiantei Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.342.

Dépôt rectificatif du 21 août 2012

Cet avis remplace le document n°L120138642

Suite à une cession de parts intervenue en date du 6 juillet 2012 entre Monsieur Stefan TOCCA et la société PASA INVEST Ltd., le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- PASA INVEST Ltd., Registre des Sociétés de Malte n°C-46113, ayant son siège social à 189/2,
 The Strand, 1024 Gzira, Malta 100 parts
 Total: 100 parts

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2012107377/16.

(120146392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Tournai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
 R.C.S. Luxembourg B 170.948.

—
 STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

MATSOTO FOUNDATION, a Liechtenstein Foundation having its registered office at Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein and being registered with the Liechtenstein Public Register Office under number FL-002.142.271-2, here represented by Ms Ingrida LUNYTÉ private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Tournai S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the exercise of all ownership and shareholder rights in relation to such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

The Company may render management and consultancy services to third parties.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December of the same year.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2012.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by MATSOTO FOUNDATION, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named associate, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

MATSOTO FOUNDATION, une Fondation du Liechtenstein, ayant son siège social à Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein, inscrite au Registre Public du Liechtenstein sous le numéro FL-002.142.271-2,

ici représentée par Ingrida LUNYTÉ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Tournai S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'exercice des droits de détentions et d'actionnaire liés à ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations financières ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

La Société peut accomplir les services de Gérance et de consultant auprès de tiers.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

MATSOTO FOUNDATION, prénommée, a souscrit à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: I. Lunyté et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. LAC/2012/35321. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107106/413.

(120145858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

FDF, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107379/9.

(120146417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107380/12.

(120146075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Solana Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 61, rue de Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 171.044.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le treize août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Charles Martin SOLANA, architecte, né à Luxembourg, le 10 janvier 1978, demeurant à L-2628 Luxembourg, 61, rue des Trévires.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecte.

Elle pourra faire également toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Solana Architecture s.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Charles Martin SOLANA, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-2628 Luxembourg, 61, rue des Trévires.
2. Monsieur Charles Martin SOLANA, architecte, né à Luxembourg, le 10 janvier 1978, demeurant à L-2628 Luxembourg, 61, rue des Trévires, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. M. SOLANA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2012 LAC/2012/39136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109402/99.

(120148151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Fego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 66.560.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107381/10.

(120146376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Feronia SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.398.

Die Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 31. Mai 2012 KPMG Luxembourg S.à r.l. , 9, Rue Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im August 2012.

Référence de publication: 2012107382/12.

(120146407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Galcap Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.022.

L'an deux mille douze, le deux août.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (le Mandataire),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration (le Conseil d'Administration) de GALCAP HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 167.022, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 872 du 3 avril 2012 (la Société),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Conseil d'Administration, en date du 1^{er} août 2012.

Un extrait du procès-verbal de ladite décision, après avoir été signé ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédit pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq millions trois cent mille euros (EUR 5.300.000,-) représenté par deux millions trente-neuf mille neuf cents (2.039.900) Actions de Catégorie A1 et cent (100) Actions de Catégorie B1 représentatives de l'Investissement 1, un million neuf cent cinquante-neuf mille neuf cents (1.959.900) Actions de Catégorie A2 et cent (100) Actions de Catégorie B2 représentatives de l'Investissement 2, et un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (1.299.900) Actions de Catégorie A3 et cent (100) Actions de Catégorie B3 représentatives de l'Investissement 3, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article 4.2 des statuts de la Société (les Statuts), le capital autorisé de la Société, incluant le capital social émis, a été fixé à dix millions trois cent mille euros (EUR 10.300.000,-), notamment en vue d'autoriser l'émission de nouvelles Catégories d'Actions A(x) et B(x) correspondant à tout nouvel Investissement (x) réalisé par la Société, et le Conseil d'Administration a été autorisé à décider, depuis le 27 janvier 2012 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 4.1 des Statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Conseil d'Administration, en date du 1^{er} août 2012, conformément à l'article 4 des Statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, en vue de financer l'Investissement 4, d'un montant d'un million cinq cent quarante mille euros (EUR 1.540.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent mille euros (EUR 5.300.000,-) à six millions huit cent quarante mille euros (EUR 6.840.000,-) par la création d'un million cinq cent trente-neuf mille neuf cents (1.539.900) Actions de Catégorie A4 et cent (100) Actions de Catégorie B4 (les Actions Nouvelles) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des droits et avantages tels que stipulés dans les Statuts et le Pacte;

IV.- Que le Conseil d'Administration a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et a accepté la souscription de l'intégralité des Actions Nouvelles par les actionnaires existants.

V.- Que les un million cinq cent trente-neuf mille neuf cents (1.539.900) Actions de Catégorie A4 et les cent (100) Actions de Catégorie B4, résultant de l'augmentation de capital, ont été souscrites par les actionnaires existants, et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme d'un million cinq cent quarante mille euros (EUR 1.540.000,-) a été mis à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, dans les limites du capital autorisé, l'article 4.1 des Statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social souscrit est fixé à six millions huit cent quarante mille euros (EUR 6.840.000,-) représenté par deux millions trente-neuf mille neuf cents (2.039.900) Actions de Catégorie A1 et cent (100) Actions de Catégorie B1 représentatives de l'Investissement 1, un million neuf cent cinquante-neuf mille neuf cents (1.959.900) Actions de Catégorie A2 et cent (100) Actions de Catégorie B2 représentatives de l'Investissement 2, un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (1.299.900) Actions de Catégorie A3 et cent (100) Actions de Catégorie B3 représentatives de l'Investissement 3, et un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (1.539.900) Actions de Catégorie A4 et cent (100) Actions de Catégorie B4 représentatives de l'Investissement 4, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

[...]"

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille sept cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2012. LAC/2012/37302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012108612/74.

(120147383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Fiduciaire Denis Soumann E.U.R.L., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DENIS SOUMANN E.U.R.L.

Référence de publication: 2012107385/10.

(120146293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.397.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 31 juillet 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Pascal Pierret, Jean-Michel Gelhay et Alain Devresse en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l. (anciennement KPMG Audit S.à.r.l., Luxembourg), avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Pour HECTOR SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012108638/20.

(120147164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Financière de Diekirch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.904.

—
Le Bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107386/9.

(120146112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Finefra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.862.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINEFRA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107387/11.

(120146394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Finsteel Energy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.316.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107388/9.

(120146222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Fissler A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.302.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107390/9.

(120146588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Global Sea Trade (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 137.899.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ("Assemblée") tenue le 29 juin 2012

Lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 juin 2012, l'Assemblée a pris acte de la démission de Philip Burgin et de Dimitri Akhapiin de leur fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour Global Sea Trade (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012107405/16.

(120146258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Gibrela S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 149.858.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 26 juillet 2012 que le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B154843, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCI-LIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012107417/16.

(120146098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Flexible Packaging Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.105.

—
La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107391/12.

(120146689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

FNV Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.886.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107392/10.

(120146727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Foncière de Bagan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.698.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107393/11.

(120146494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Stoneshead, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.941.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirteenth day of August.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Robert MONTGOMERIE, residing at 33 Skäluddsvägen, 178 32 Ekerö, Sweden,
duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
by virtue of a proxy dated 4 July 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented as stated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is STONESHEAD.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) corporate units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of a delegate acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 16. Every year on 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December 2012.

Subscription and Payment

The one hundred and twenty-five (125) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Robert MONTGOMERIE, residing in Ekerö, Sweden.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

111911

First resolution

Are appointed managers of the company with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

A signatory manager:

1. Mr Robert MONTGOMERIE, composer, born on 31 August 1960 in Skarpnäck, Stockholm, residing at 33 Skäluddsvägen, 178 32 Ekerö, Sweden,

B signatory managers:

2. Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", born on 16 March 1967 in Arlon, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on 8 June 1969 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le treize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Robert MONTGOMERIE, demeurant au 33 Skäluddsvägen, 178 32 Ekerö, Suède, ici représenté par Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 juillet 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de STONESHEAD.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec celle d'un gérant de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Robert MONTGOMERIE, demeurant à Ekerö, Suède.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

111913

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Gérant de catégorie A:

1. Monsieur Robert MONTGOMERIE, compositeur, né le 31 août 1960 à Skarpnäck, Stockholm, demeurant au 33 Skäluddsvägen, 178 32 Ekerö, Suède,

Gérants de catégorie B:

2. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 août 2012. Relation: EAC/2012/10998. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012107095/218.

(120145618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Fonia S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.558.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012107395/10.

(120146183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Fonia S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.558.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2012 a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Administrateur, Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012107396/12.

(120146621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.113.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 novembre 2009 que:

M. Tomas LICHY a été démis de ses fonctions de membre du conseil de gérance.

Il résulte également des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 octobre 2011 que:

M. Peter DICKINSON, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, Warwickshire (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé membre du conseil de gérance, en remplacement de M. Stefan KOCH, démissionnaire.

Dernièrement, il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 mai 2012 que:

M. Iain MACLEOD, né le 8 août 1955 à Glasgow (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle à Cité Millewee, L-8064 Bertrange, a été nommé membre du conseil de gérance.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2012107427/19.

(120146649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Fundgesco, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 152.326.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 20 août 2012 la décision suivante:

- nomination de Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York, CANADA, résidant professionnellement au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 20 août 2012 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107397/15.

(120146120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Geopartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 94.973.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den neunzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Dr. Volker EITNER, Diplom Geologe, geboren in Münster, (Bundesrepublik Deutschland), am 20. September 1963, wohnhaft in D-54290 Trier, Dampfschiffstrasse 2b (Bundesrepublik Deutschland).

2. Herr Martin SCHIFF, Bürokaufmann, geboren in Traben-Trarbach (Bundesrepublik Deutschland), am 12. April 1979, wohnhaft in D-56861 Reil/Mosel, Zehntstrasse 5 (Bundesrepublik Deutschland).

3. Herr Alexander CONRAD, Diplom Geologe, geboren in Kiel (Bundesrepublik Deutschland), am 16. März 1974, wohnhaft in SE4 IYU London, 16b, St. Margaret's Road (Vereinigtes Königreich).

4. Herr Werner BUTZEN, technischer Betriebswirt, geboren in Pünderich (Bundesrepublik Deutschland), am 27. Juni 1965, wohnhaft in D-56862 Pünderich, Hauptstrasse 25a (Bundesrepublik Deutschland).

5. Herr Julien MAQUIL, Geschäftsmann, geboren in Lüttich (Belgien), am 26. August 1976, wohnhaft in L-3322 Bivange, 5, rue de la Gare.

6. Herr Ferdinand STOELBEN, Diplom Geologe, geboren in Zell/Mosel (Bundesrepublik Deutschland), am 16. November 1955, wohnhaft in D-56856 Zell/Mosel, Ahornweg 4 (Bundesrepublik Deutschland).

Die Komparenten sub 2) bis 6) sind hier vertreten durch Herrn Dr. Volker EITNER, vorgeannt, auf Grund von 5 ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Geopartner S.à r.l.", mit Sitz in L-3321 Berchem, 5, rue de la Gare, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 94973, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 927 vom 10. September 2003. Die Satzung wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. Juni 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1680 vom 18. August 2010

- Dass die Komparenten erklären die einzigen und alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. August 2012, nach L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiavor genommenen Beschluss, beschließt die Versammlung, mit Wirkung zum 1. August 2012, Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt

" **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich der Gemeinde Niederanven.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euros (800,- EUR).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Volker EITNER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2012. Relation GRE/2012/2780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Référence de publication: 2012107400/57.

(120146766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Germavest Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.733.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenu en date du 20 août 2012

Le Conseil de Gérance accepte la démission en tant que Gérant de Monsieur Jean Lemaire, demeurant au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Mr Stéphane Weyders, avec adresse professionnelle au 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg
- Mr Philippe Von Bredow, avec adresse professionnelle au 25, Grand Rue, CH-1211 Genève 3

Luxembourg, le 20 Août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012107401/18.

(120146693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

—
Minutes of a meeting of shareholders held in Luxembourg at the registered office of the Company on 10 August 2012

1. Introduction.

1.1 A meeting of the shareholders of the Company as defined below was held on tenth August 2012 before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"). The meeting opened at 11.30 a.m.

1.2 The "Company" is Azelis Holding S. A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 6 December 2006, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 122.714 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 188, page 8984 dated 15 February 2007 and have been amended for the last time on 29 June 2010 by a notarial deed drawn up by notary Martine Schaeffer, published in the Memorial number 1775, page 85171 dated 31 August 2010.

2. Appointment of chairman, Secretary and Scrutineer.

2.1 Alan Peterson, whose professional address is in Cardiff (UK) acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

2.2 The Chairman appointed Antoine Clauzel, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

2.3 The meeting elected Bart Bellen, whose professional address is in Brussels, to act as Scrutineer.

3. Attendance of the meeting by the board of directors

These appointments having been made, the Chairman welcomed the board of directors of the Company (the "Board of Directors"), represented (physically or by conference call) at the meeting by the following Directors, in accordance with the power-of-attorney granted by the meeting of the board of directors dated 31 July 2012:

- Mr Alan Peterson, Director and Chairman of the Board of Directors; and

- Mr Antoine Clauzel, Director.

4. Declaration by chairman

The Chairman furthermore declared that:

4.1 All shareholders of the Company have been convened to this meeting by registered mail sent on 31 July 2012. In addition thereto, the convening notices have also been sent to all shareholders of the Company by e-mail.

4.2 The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies or having sent back voting forms (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Notary, the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, together with the proxy forms and voting forms, signed ne varietur by the Notary, the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

4.3 In accordance with Article 15.8 of the Articles, this meeting may only proceed if the shareholders that are present or represented represent at least 50% of the Ordinary Shares plus one (1) Ordinary Share.

4.4 In accordance with Article 15.10 of the Articles, this meeting can furthermore only validly deliberate if at least half of the capital is represented, since it is convened to amend the Articles.

4.5 The attendance list shows that shareholders holding 4,190,600 Ordinary Shares and 2,496,984 Preferred Shares representing more than half of the share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies or by voting forms. It also shows that 96,71 % of the Ordinary Shares with voting rights are present at the meeting or represented at the meeting by proxies or by voting forms. All the Appearing Shareholders have declared that they have been duly convened.

4.6 This extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") is therefore properly constituted with the required quorum and represents the entire body of shareholders of the Company in accordance with Article 15.3 of the Articles of Association, and can validly consider all items of the agenda.

4.7 The Chairman of the Meeting then presents the agenda of the Meeting as follows:

Agenda :

4.7.1 Acknowledgment of the resignation of Sven Weise as director of the Company with effect as of 18 July 2012 and approval of the appointment by the Board of Directors of Robert Van Goethem as replacement of Sven Weise as director of the Company as from 18 July 2012.

4.7.2 Presentation of the special report of the Board of Directors of the Company issued in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") in relation to the limitation and cancellation of the preferential subscription rights of the Shareholders in relation to the First Capital Increase (as defined below) and the Second Capital Increase (as defined below). Decisions regarding the preferential subscription rights of Shareholders with respect to the First Capital Increase and the Second Capital Increase, as described below.

4.7.3 Decision to increase the share capital of the Company (the "First Capital Increase") by a maximum amount of EUR 5,130,859.20 by creating and issuing up to 2,137,858 new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash, it being understood that such First Capital Increase is reserved to Executive Partners. The Company's share capital shall be increased pursuant to the First Capital Increase with the amount of the confirmed subscriptions effectively paid in, in case the capital increase is not completely subscribed. The amount of the actual paid-in subscriptions including premium pursuant to the First Capital Increase shall be referred to as the "Executive Partners Paid-In Subscription Amount";

Subscription to the First Capital Increase and payment.

4.7.4 Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above-mentioned First Capital Increase.

4.7.5 Decision to increase the share capital of the Company (the "Second Capital Increase") by creating and issuing new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.00 per share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.75 shall be allocated to share premium, by way of contribution in cash for a total maximum amount including premium equal to EUR 30,000,000 minus the Executive Partners Paid-In Subscription Amount; it being understood that such Second Capital Increase shall be reserved to Non-Executive Partners and to the Equity Investor. The Company's share capital shall be increased pursuant to the Second Capital Increase with the amount of the confirmed subscriptions effectively paid in.

4.7.6 Delegation to the Board of Directors, with full power of substitution, in order to (i) receive the subscriptions and payments for the Second Capital Increase and determine the final Second Capital Increase amount in accordance with the guidelines determined above and the number of new Ordinary Shares subscribed in the context of the Second Capital Increase and the resulting change in the articles of association and (ii) appear before a Luxembourg notary in order to enact such Second Capital Increase.

4.7.7 Power-of-attorney to the Board of Directors to implement the decisions made.

4.7.8 Miscellaneous.

5. Presentation of special board report and Questions of shareholders

The Board of Directors presented its special report referred to in agenda item 2. The shareholders were given the opportunity to ask questions regarding the agenda items and the Board of Directors answered these questions.

The Chairman then proposed to proceed to a discussion and vote on the items of the agenda.

6. Resolutions

The purpose of this Meeting is to increase the Company's share capital (except for the first resolution that requires only a simple majority of the votes cast).

Therefore, in accordance with Article 15.11 of the Articles, the decisions can only be validly adopted by both:

- (i) a two-third majority (2/3) of the votes cast; and
- (ii) the positive vote of at least one third (1/3) of the Ordinary Shares of the Executive and Non-Executive Partners present or represented in the meeting.

After due and careful deliberation, the following resolutions were approved by the Meeting with the required majorities as reflected in Appendix 1 to these minutes.

6.1 First resolution

The Meeting acknowledged the resignation of Sven Weise as Equity Investor Director of the Company with effect as of 18 July 2012.

The Meeting resolved to approve the appointment by the Board of Directors of Robert Van Goethem, having his domicile at Flat 104, Elm Park Gardens, London SW10 9PE, United Kingdom, as replacement of Sven Weise as Equity Investor Director of the Company as from 18 July 2012.

Further to the above, the Meeting acknowledged that the Board of Directors is composed as from 18 July 2012, as follows:

Mr. Kenneth Beaty, Equity Investor Director;

Mr. François Bourgon, Director;
Mr. Antoine Clauzel, Director;
Mr. Joris Coppys, Executive Management Director;
Mr. Günther Krauer, Executive Management Director;
Mr. Alan Edward Peterson, Equity Investor Director and Chairman;
Mr. Robert Van Goethem, Equity Investor Director;
Mr. Patrick Viterbo, Equity Investor Director; and
Mr. Hans Udo Wenzel, Executive Management Director.

6.2 Second resolution

The Board of Directors presented its special report on the limitation and cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders in relation to the First Capital Increase and the Second Capital Increase.

The Meeting declared having received and heard the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the 1915 Law and having duly analysed such report.

The Meeting expressly (i) resolved to accept this special report of the Board of Directors and (ii) accepted to waive and, cancel or limit, the shareholders' preferential subscription right with respect to the First Capital Increase and the Second Capital Increase, as set out in the special report.

6.3 Third resolution

The Meeting established that the Executive Partners Paid-In Subscription Amount, as defined in the agenda of the Meeting, amounts to EUR 400,053.60 (Four hundred thousand fifty-three Euro and sixty Eurocents) as evidenced by the bank certificate submitted to the Notary dated 9 August 2012.

The Meeting resolved consequently to increase the share capital of the Company (the "First Capital Increase"), by limiting and cancelling the preferential subscription rights, by an amount of EUR 208.361,25 (Two hundred eight thousand three hundred sixty-one Euro and twenty-five Eurocents) by creating and issuing 166,689 (one hundred sixty-six thousand six hundred eighty-nine) new Ordinary Shares having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) together with a share premium of an aggregate amount of EUR 191,692.35 (One hundred ninety-one thousand six hundred ninety-two Euro and thirty-five Eurocents) corresponding to an amount of EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) per Ordinary Share, by way of contribution in cash, it being understood that such First Capital Increase is reserved to Executive Partners.

Subscription and Payment

The Meeting resolved to accept and approve the following subscriptions:

- Barios Antonio subscribed for 3,167 (three thousand one hundred sixty-seven) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 7,600.80 (seven thousand six hundred Euro and eighty Eurocents), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Cofrades Acerbes Santiago subscribed for 500 (five hundred) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- de Caritat Tanguy subscribed for 5,063 (five thousand sixty-three) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 12,151.20 (twelve thousand one hundred fifty-one Euro and twenty Eurocents), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Del Rio Marc subscribed for 1,352 (one thousand three hundred fifty-two) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 3,244.80 (three thousand two hundred forty-four Euro and eighty Eurocents), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Felius Marie Frederique subscribed for 41,648 (forty-one thousand six hundred forty-eight) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 99,955.20 (ninety-nine thousand nine hundred fifty-five Euro and twenty Eurocents), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Fields Peter R. subscribed for 48,229 (forty-eight thousand two hundred twenty-nine) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 115,749.60 (one hundred fifteen thousand seven hundred forty-nine Euro and sixty Eurocents), such subscriber being represented by Me Aurelie BUDZIN-DANG, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Jalander Kasper subscribed for 4,166 (four thousand one hundred sixty-six) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 9,998.40 (nine thousand nine hundred ninety-eight Euro and forty Eurocents), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Kristensen Steffen subscribed for 4,166 (four thousand one hundred sixty-six) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 9,998.40 (nine thousand nine hundred ninety-eight Euro and forty Eurocents), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Magniere Remi subscribed for 36,744 (thirty-six thousand seven hundred forty-four) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 88,185.60 (eighty-eight thousand one hundred eighty-five Euro and sixty Eurocents), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Passerini Jean-Christophe subscribed for 1,830 (one thousand eight hundred thirty) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 4,392.- (four thousand three hundred ninety-two Euro), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Perez Sanchez Juan Antonio subscribed for 1,219 (one thousand two hundred nineteen) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,925.60 (two thousand nine hundred twenty-five Euro and sixty Eurocents), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Perruchot Denis subscribed for 2,440 (two thousand four hundred and forty) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 5,856.- (five thousand eight hundred fifty-six Euros), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Reay Pam subscribed for 1,215 (one thousand two hundred fifteen) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,916.- (two

thousand nine hundred sixteen Euro), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Rossi Paolo subscribed for 833 (eight hundred thirty-three) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 1,999.20 (one thousand nine hundred ninety-nine Euro and twenty Eurocents), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Sorensen Laurids subscribed for 2,440 (two thousand four hundred forty) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 5,856.- (five thousand eight hundred fifty-six Euro), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Sponton Xavier subscribed for 1,215 (one thousand two hundred fifteen) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,916.- (two thousand nine hundred sixteen Euro), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Spruce (Richards) Jane subscribed for 5,117 (five thousand one hundred seventeen) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 12,280.80 (twelve thousand two hundred eighty Euro and eighty Eurocents), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Swinnen Steven subscribed for 1,690 (one thousand six hundred ninety) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 4,056.- (four thousand fifty-six Euro), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above;

- Turner Philip subscribed for 1,215 (one thousand two hundred fifteen) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 2,916.- (two thousand nine hundred sixteen Euro), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above; and

- Van den Brandt Ilse subscribed for 2,440 (two thousand four hundred forty) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 2.40 per Ordinary Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 1.15 (one Euro and fifteen Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total amount of EUR 5,856.- (five thousand eight hundred fifty-six Euro), such subscriber being represented by Alan Peterson, who declared to subscribe in the name and for the account of his principal to the ownership of the new Ordinary Shares as indicated above.

These new Ordinary Shares as well as the afore said share premium have been fully paid up by contribution in cash of EUR 400,053.60, as has been certified to the Notary.

6.4 Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

"The subscribed share capital is set at eight million nine hundred sixty-nine thousand nine hundred eighty-eight Euro and seventy-five Eurocents (EUR 8,969,988.75) divided into four million five hundred thirty-seven thousand one hundred thirty-five (4,537,135) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one Euro twenty-five Eurocents (EUR 1.25) each and two million six hundred thirty-eight thousand eight hundred fifty-six (2,638,856) preferred shares (the "Preferred Shares"), with a nominal value of one Euro twenty-five Eurocents (EUR 1.25), each, fully paid up (100%)."

6.5 Fifth resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company (the "Second Capital Increase"), by limiting and cancelling the preferential subscription rights, by creating and issuing maximum of 7,399,986 (seven million three hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty-six) new Ordinary Shares for a price per share equal to EUR 4.00 per Ordinary

Share of which EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) corresponding to the nominal value of each Ordinary Share, shall be allocated to the capital of the Company and EUR 2.75 (two Euros and seventy-five Eurocents) shall be allocated as share premium, by way of contribution in cash for a total maximum amount including premium equal to EUR 29,599,944.- (twenty-nine million five hundred ninety-nine thousand nine hundred forty-four Euro); it being understood that such Second Capital Increase shall be reserved to Non-Executive Partners and to the Equity Investor. The Company's share capital shall be increased pursuant to the Second Capital Increase with the amount of the confirmed subscriptions effectively paid in, in case the capital increase is not completely subscribed.

6.6 Sixth resolution

The Meeting resolved that the subscription period for the Second Capital Increase shall be opened to Non-Executive Partners and to the Equity Investor as of 11 August 2012 and shall close on 22 August 2012 (the "Subscription Period").

The Meeting further resolved to delegate to the Board of Directors, with full power of substitution, the power to receive the subscriptions and payments for the Second Capital Increase during the Subscription Period and determine the final amount of the Second Capital Increase in accordance with the guidelines determined above and the number of new Ordinary Shares subscribed in the context of the Second Capital Increase.

The Meeting further resolved to delegate to the Board of Directors, with full power of substitution, the power to appear before a Luxembourg notary in order to enact such Second Capital Increase and the relevant amendment to article 5 of the Articles.

6.7 Seventh resolution

The Meeting resolved to delegate to the Board of Directors, with full power of substitution, the power to implement the decisions made, in particular the power to amend the shareholders' register of the Company in accordance with the relevant subscriptions made during the First Capital Increase and the Second Capital Increase.

7. Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed.

7.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euros (3.000.- EUR).

7.2 Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

7.3 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

7.4 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

7.5 This document having been read to the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

1. Introduction.

1.1 Une assemblée des actionnaires de la Société ainsi que définie ci-dessous s'est tenue le 10 août 2012 devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"). L'assemblée s'est ouverte à 11.30 heures.

1.2 La "Société" est Azelis Holding S. A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 6 décembre 2006, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.714 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 188, page 8984 daté du 15 février 2007 et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 29 juin 2010 du notaire Martine Schaeffer, publié au Mémorial numéro 1775, page 85171 du 31 août 2010.

2. Nomination des président, Secrétaire et Scrutateur.

2.1 Alan Peterson, dont l'adresse professionnelle est à Cardiff (UK), a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

2.2 Le Président a nommé Antoine Clauzel, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

2.3 L'assemblée a élu Bart Bellen, dont l'adresse professionnelle est à Bruxelles (B), pour agir en tant que Scrutateur.

3. Participation du conseil d'administration à l'assemblée

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a accueilli le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"), représenté (physiquement ou via conférence téléphonique) à l'assemblée par les Administrateurs suivants, conformément aux procurations accordées par la réunion du Conseil d'Administration en date du 31 juillet 2012:

- Mr Alan Peterson, Administrateur et Président du Conseil d'Administration; et

- Mr Antoine Clauzel, Administrateur.

4. Déclaration du président

Le Président a par la suite déclaré que:

4.1 Tous les actionnaires de la Société ont été convoqués à cette assemblée par lettres recommandées envoyées le 31 juillet 2012. De plus, les convocations ont été aussi envoyées à tous les actionnaires de la Société par e-mail.

4.2 Les noms des actionnaires présents et de ceux représentés à l'assemblée par procuration ou par formulaire de vote (ensemble définis comme les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Actionnaires Comparants, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les procurations et les formulaires de vote, signés ne varietur par le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

4.3 Conformément à l'article 15.8 des Statuts, cette assemblée peut seulement se tenir si les actionnaires qui sont présents ou représentés représentent au moins 50% des Actions Ordinaires plus une (1) Action Ordinaire.

4.4 Conformément à l'article 15.10 des Statuts, cette assemblée ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représenté, dans la mesure où elle a pour objet de modifier les Statuts.

4.5 Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant 4.190.600 Actions Ordinaires et 2.496.984 Actions Préférentielles représentant plus de la moitié du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires ou par bulletins de vote. Il ressort aussi que 96,71 % des Actions Ordinaires avec droits de vote sont présents ou représentés à l'assemblée par procuration ou par bulletin de vote. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement correctement convoqués.

4.6 Cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée") est dès lors valablement constituée, avec le quorum requis et représente tous les actionnaires de la Société conformément à l'article 15.3 des Statuts et peut dès lors valablement considérer les points mis à l'ordre du jour.

4.7 Le Président de l'Assemblée a présenté alors l'ordre du jour de l'Assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour :

4.7.1 Constatation de la démission de Sven Weise comme administrateur de la Société, prenant effet à compter du 18 juillet 2012 et approbation de la nomination de Robert Van Goethem par le Conseil d'Administration en remplacement de Sven Weise en tant qu'Administrateur de la Société à compter du 18 juillet 2012.

4.7.2 Présentation du rapport spécial du Conseil d'Administration de la Société émis conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi de 1915") concernant la limitation et la suppression des droits de souscription préférentiels des Actionnaires en relation avec la Première Augmentation de Capital (telle que définie ci-dessous) et la Seconde Augmentation de Capital (telle que définie ci-dessous). Décisions relatives aux droits de souscription préférentiels des Actionnaires dans le cadre de la Première Augmentation de Capital et de la Seconde Augmentation de Capital, telles que décrites ci-dessous.

4.7.3 Décision d'augmenter le capital social de la Société (la "Première Augmentation de Capital") pour un montant maximum de EUR 5.130.859,20 par la création et l'émission d'un maximum de 2.137.858 nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire, étant entendu que cette Première Augmentation de Capital est réservée aux Associés Exécutifs. Dans l'hypothèse où cette augmentation de capital n'était pas souscrite dans son entièreté, le capital social de la Société sera augmenté, dans le cadre de la Première Augmentation de Capital, du montant des souscriptions confirmées, effectivement payées. Le montant des souscriptions effectivement payées, en ce compris la prime d'émission, dans le cadre de la Première Augmentation de Capital, sera défini ci-après comme le "Montant de Souscription Payé des Associés Exécutifs";

Souscription à la Première Augmentation de Capital et paiement.

4.7.4 Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la Première Augmentation de Capital.

4.7.5 Décision d'augmenter le capital social de la Société (la "Seconde Augmentation de Capital") par la création et l'émission de nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 4,00 dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,75 seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant maximum incluant la prime d'émission de EUR 30.000.000 moins le Montant de Souscription Payé des Associés Exécutifs, étant entendu que cette Deuxième Augmentation de Capital est réservée aux Associés Non-Exécutifs et à l'Investisseur en Capital. Le capital social de la Société sera augmenté, dans le cadre de la Seconde Augmentation de Capital, du montant des souscriptions confirmées effectivement payées.

4.7.6 Délégation au Conseil d'Administration, avec pleins pouvoirs de substitution, (i) de recevoir les souscriptions et paiements relatifs à la Seconde Augmentation de Capital et de déterminer le montant final de la Seconde Augmentation de Capital conformément aux instructions déterminées ci-dessus, et le nombre d'Actions Ordinaires nouvelles souscrites dans le cadre de la Seconde Augmentation de Capital et de modifier les statuts conformément à cette Seconde Augmentation de Capital et (ii) de comparaître devant un notaire afin d'acter cette Seconde Augmentation de Capital.

4.7.7 Procuration donnée au Conseil d'Administration pour mettre en oeuvre les décisions prises.

4.7.8 Divers.

5. Présentation du rapport spécial du conseil et Questions des actionnaires

Le Conseil d'Administration a présenté son rapport spécial tel que mentionné dans le point 2 de l'ordre du jour. Les actionnaires ont eu l'opportunité de poser des questions relatives aux points à l'ordre du jour et le Conseil d'Administration a répondu à ces questions.

Le Président a alors proposé de procéder à la discussion et au vote des points figurant à l'ordre du jour.

6. Résolutions

L'objectif de cette Assemblée est d'augmenter le capital social de la Société (à l'exception de la première résolution, laquelle ne requiert qu'une majorité simple des voies attribuées).

Dès lors, conformément à l'article 15.11 des Statuts, les décisions peuvent seulement être valablement adoptées par:

(i) une majorité des deux tiers (2/3) des votes émis; et

(ii) le vote positif d'au moins un tiers (1/3) des Actions Ordinaires des Associés Exécutifs et des Associés Non-Exécutifs présents ou représentés à cette Assemblée.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises par l'Assemblée aux majorités requises telles que reflétées dans l'Annexe 1 à ce procès verbal.

6.1 Première résolution

L'Assemblée constate la démission de Sven Weise en tant qu'Administrateur Investisseur en Capital de la Société prenant effet à compter du 18 juillet 2012.

L'Assemblée décide d'approuver la nomination par le Conseil d'Administration de Robert Van Goethem, né le 7 février 1961 à Galveston Texas, Etats-Unis, domicilié à Flat, 104 Elm Park Gardens, London SW10 9PE Royaume-Uni, en remplacement de Sven Weise en tant qu'Administrateur Investisseur en Capital de la Société à compter du 18 juillet 2012.

Par ailleurs, l'Assemblée constate que le Conseil d'Administration est composé à compter du 18 juillet 2012 comme suit:

Mr. Kenneth Beaty, Administrateur Investisseur en Capital;

Mr. François Bourgon, Administrateur;

Mr. Antoine Clauzel, Administrateur;

Mr. Joris Copppe, Administrateur de Gestion Exécutif;

Mr. Günther Krauer, Administrateur de Gestion Exécutif;

Mr. Alan Edward Peterson, Administrateur Investisseur en Capital et Président du Conseil d'Administration;

Mr. Robert Van Goethem, Administrateur Investisseur en Capital;

Mr. Patrick Viterbo, Administrateur Investisseur en Capital; et

Mr. Hans Udo Wenzel, Administrateur de Gestion Exécutif.

6.2 Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration a présenté son rapport spécial concernant la limitation et la suppression des droits de souscription préférentiels des actionnaires en relation avec la Première Augmentation de Capital et la Seconde Augmentation de Capital.

L'Assemblée a déclaré avoir reçu et entendu le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915 et avoir dûment analysé ce rapport.

L'Assemblée a expressément (i) décidé d'approuver ce rapport spécial du Conseil d'Administration et (ii) accepté de renoncer et, de supprimer ou limiter, le droit de souscription préférentiel des actionnaires relatif à la Première Augmentation de Capital et à la Seconde Augmentation de Capital, tel que cela figure dans le rapport spécial.

6.3 Troisième résolution

L'Assemblée a établi que le Montant de Souscription Payé des Associés Exécutifs, tel que défini dans l'ordre du jour de l'Assemblée, est de EUR 400.053,60 (Quatre cent mille cinquante-trois Euros et soixante centimes) tel que démontré par le certificat de blocage soumis au notaire daté du 9 août 2012.

L'Assemblée a décidé par conséquent d'augmenter le capital social de la Société (la "Première Augmentation de Capital"), en limitant et annulant les droits de souscription préférentiels, par un montant de EUR 208.361,25 (Deux cent huit mille trois cent soixante et un Euros et vingt-cinq centimes) par la création et l'émission de 166.689 (cent soixante six mille six cent quatre-vingt-neuf) nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) ainsi qu'une prime d'émission correspondante d'un montant total de EUR 191.692,35 (cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-douze Euro et trente-cinq centimes) correspondant à un prix par Action Ordinaire de EUR 1,15 (un Euro quinze centimes), par un apport en numéraire, étant entendu que cette Première Augmentation de Capital est réservée aux Associés Exécutifs.

Souscription et Paiement

L'Assemblée a décidé d'accepter et d'approuver les souscriptions suivantes:

- Antonio Barrios a souscrit à 3.167 (trois mille cent soixante-sept) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 7.600,80 (sept mille six cents Euros et quatre-vingts centimes), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Cofrades Acerbes Santiago a souscrit à 500 (cinq cents) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.200,- (mille deux cents Euros), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- De Caritat Tanguy a souscrit à 5.063 (cinq mille soixante-trois) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 12.151,20 (douze mille cent cinquante et un Euros et vingt centimes), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Del Rio Marc a souscrit à 1.352 (mille trois cent cinquante-deux) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 3.244,80 (trois mille deux cent quarante-quatre Euros et quatre-vingt centimes), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Felius Marie Frederique a souscrit à 41.648 (quarante et un mille six cent quarante-huit) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 99.955,20 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-cinq Euros et vingt centimes), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Fields Peter R. a souscrit à 48.229 (quarante-huit mille deux cent vingt-neuf) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 115.749,60 (cent quinze mille sept cent quarante-neuf Euros et soixante centimes), ce souscripteur, représenté par Me Aurélie BUDZIN-DANG, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Jalander Kasper a souscrit à 4.166 (quatre mille cent soixante-six) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 9.998,40 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quarante centimes), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Kristensen Steffen a souscrit à 4.166 (quatre mille cent soixante-six) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 9.998,40 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quarante centimes), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Magnière Rémi a souscrit à 36.744 (trente-six mille sept cent quarante-quatre) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 88.185,60 (quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-cinq Euros et soixante centimes), ce souscripteur, représenté

par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Passerini Jean-Christophe a souscrit à 1.830 (mille huit cent trente) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 4.392,- (quatre mille trois cent quatre-vingt-douze Euros), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Pérez Sanchez Juan Antonio a souscrit à 1.219 (mille deux cent dix-neuf) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.925,60 (deux mille neuf cent vingt-cinq Euros et soixante centimes), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Perruchot Denis a souscrit à 2.440 (deux mille quatre cent quarante) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 5.856,- (cinq mille huit cent cinquante-six Euros), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Reay Pam a souscrit à 1.215 (mille deux cent quinze) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.916,- (deux mille neuf cent seize Euros), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Rossi Paolo a souscrit à 833 (huit cent trente-trois) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.999,20 (mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et vingt centimes), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Sorensen Laurids a souscrit à 2.440 (deux mille quatre cent quarante) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 5.856,- (cinq mille huit cent cinquante-six Euros), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Sponton Xavier a souscrit à 1.215 (mille deux cent quinze) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.916,- (deux mille neuf cent seize Euros), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Spruce (Richards) Jane a souscrit à 5.117 (cinq mille cent dix-sept) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 12.280,80 (douze mille deux cent quatre-vingt Euros et quatre-vingt centimes), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Swinnen Steven a souscrit à 1.690 (mille six cent quatre vingt-dix) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 4.056,- (quatre mille cinquante-six Euros), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Turner Philip a souscrit à 1.215 (mille deux cent quinze) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur

nominales de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 2.916,- (deux mille neuf cent seize Euros), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus;

- Van den Brandt Ilse a souscrit à 2.440 (deux mille quatre cent quarante) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par action de EUR 2,40 (deux Euros quarante centimes) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 1,15 (un Euro et quinze centimes) seront alloués à la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 5.856,- (cinq mille huit cent cinquante-six Euros), ce souscripteur, représenté par Alan Peterson, lequel a déclaré souscrire au nom et pour le compte de son mandant, à la propriété de ces nouvelles Actions Ordinaires tel que mentionné ci-dessus.

Ces nouvelles Actions Ordinaires ainsi que la susdite prime d'émission ont été entièrement payées par apport en numéraire de EUR 400.053,60, tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

6.4 Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts qui se lira dorénavant comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à huit millions neuf cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit Euro et soixante-quinze centimes (EUR 8.969.988,75) divisé en quatre millions cinq cent trente-sept mille cent trente-cinq (4.537.135) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et en deux millions six cent trente-huit mille huit cent cinquante-six (2.638.856) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (100%)".

6.5 Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société (la "Seconde Augmentation de Capital"), en limitant et annulant les droits de souscription préférentiels, par la création et l'émission d'un maximum de 7.399.986 (sept millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six) nouvelles Actions Ordinaires pour un prix par Action Ordinaire de EUR 4,00 (quatre Euros) dont EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes), correspondant à la valeur nominale pour chaque Action Ordinaire, seront alloués au capital social de la Société et EUR 2,75 (deux Euros soixante-quinze centimes) seront alloués comme prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant maximum incluant la prime d'émission de EUR vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante-quatre (29.599.944,- Euros), étant entendu que cette Seconde Augmentation de Capital est réservée aux Associés Non-Exécutifs et à l'Investisseur en Capital. Dans l'hypothèse où cette augmentation de capital n'était pas souscrite dans son entièreté, le capital social de la Société sera augmenté, dans le cadre de la Seconde Augmentation de Capital, du montant des souscriptions confirmées effectivement payées.

6.6 Sixième résolution

L'Assemblée a décidé que la période de souscription pour la Seconde Augmentation de Capital sera ouverte aux Associés Non-Exécutifs et à l'Investisseur en Capital à partir du 11 août 2012 et se clôturera le 22 août 2012 (la "Période de Souscription").

L'Assemblée a par la suite décidé de déléguer au Conseil d'Administration, avec pleins pouvoirs de substitution, le pouvoir de recevoir les souscriptions et paiements relatifs à la Seconde Augmentation de Capital durant la Période de Souscription et de déterminer le montant final de la Seconde Augmentation de Capital conformément aux instructions déterminées ci-dessus et le nombre d'Actions Ordinaires souscrites dans le cadre de la Seconde Augmentation de Capital.

L'Assemblée a par ailleurs décidé de déléguer au Conseil d'Administration, avec pleins pouvoirs de substitution, le pouvoir de comparaître devant un notaire luxembourgeois afin d'acter cette Seconde Augmentation de Capital et les modifications nécessaires à l'article 5 des Statuts.

6.7 Septième résolution

L'Assemblée a décidé de déléguer au Conseil d'Administration, avec pleins pouvoirs de substitution, le pouvoir de mettre en oeuvre les décisions prises, en particulier le pouvoir de modifier le registre des actionnaires de la Société conformément aux souscriptions effectuées dans le cadre de la Première Augmentation de Capital et de la Seconde Augmentation de Capital.

7. Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié.

7.1 Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement à EUR 3.000.

7.2 Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

7.3 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Actionnaires Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

7.4 Dont acte fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

7.5 Ce document ayant été lu aux Actionnaires Comparants (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Actionnaires Comparants (ou, selon le cas leurs mandataires), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: A. Peterson, A. Clauzel, B. Bellen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2012. Lac/2012/38844. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108425/641.

(120147133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Global Multi Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.580.

Die Geschäftsadresse des Herrn Kuder hat sich geändert.

Bitte folgende Adresse einschreiben:

Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne

Luxemburg, den 20.08.2012.

Karl Stäcker / Monika Anell.

Référence de publication: 2012107403/11.

(120146180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Global Multi Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.580.

Die Bilanz zum 30. Juni 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20.08.2012.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012107404/11.

(120146181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Global Sporting Rights Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.860.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.963.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107406/12.

(120146691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Oasis Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.569.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Monsieur Pierre-Paul DE SCHREVEL, gérant B de la Société, a démissionné de ses fonctions avec effet au 17 novembre 2009.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 27 juin 2012

En date du 27 juin 2012, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social du 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 37C, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Oasis Capital S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012108755/20.

(120146925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Global Sporting Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.752.981,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.956.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107407/12.

(120146692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Grampian Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 163.173.

Die Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 14. Juni 2012 KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Rue Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im August 2012.

Référence de publication: 2012107408/13.

(120146570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

GADD & Cie Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.552.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenu en date du 14 décembre 2011 que les administrateurs décident de nommer KPMG en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GADD & Cie Luxembourg S.A. (la Société)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012107410/15.

(120146194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

DH P Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.392.

—
EXTRAIT

Il est à noter que la dénomination d'un des associés de la Société, a changé de FCPR Crédit Agricole Private Equity Co-Invest 1 en «FCPR CAPE Co-Invest 1».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012108375/14.

(120146548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

GDF SUEZ LNG Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 85.242.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Philippe Alary

Administrateur

Référence de publication: 2012107412/11.

(120146518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Pétillances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8388 Koerich, 6, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 171.031.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Sébastien YERNAUX, journaliste, né à Etterbeek (Belgique) le 31 juillet 1978, demeurant à L-8388 Koerich, 6, rue de Steinfort.

2.- Madame Virginie STEVENS, formatrice, née à Uccle (Belgique) le 23 octobre 1976, demeurant à L-8388 Koerich, 6, rue de Steinfort.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "PETILLANCES s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Koerich; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la délivrance de services de consultance, de rédaction et de formation.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres,

constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Sébastien YERNAUX, préqualifié, trois cent quatre-vingts parts sociales	380
2) Madame Virginie STEVENS, préqualifiée, cent vingt parts sociales	<u>120</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Virginie STEVENS, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3) Le siège social est fixé à L-8388 Koerich, 6, rue de Steinfort.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: YERNAUX, STEVENS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 août 2012. Relation: CAP/2012/3206. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 août 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012109364/129.

(120147610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

GDT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 131.106.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107413/12.

(120146690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Gekoq S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 126.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107414/10.

(120146128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

GL Europe Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.012.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 Août 2012.

Référence de publication: 2012107418/10.

(120146789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

GRI, Global Retail Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.550.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64786 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107419/10.

(120146312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

HOLTA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.061.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012107444/12.

(120146196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Good Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.382.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 114.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 17 août 2012

L'assemblée décide de renouveler le mandat de MAYFAIR TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107421/15.

(120146371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Good Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 114.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107422/9.

(120146372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Harper Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107437/10.

(120146612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

**SPH S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WJH Holdings Sàrl).**

Capital social: USD 1.300.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.074.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 22 juin 2012

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

En conséquence des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 18b, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;
- Monsieur Jacques LOESCH, avocat, demeurant professionnellement 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Tom LOESCH, avocat, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg; et
- Monsieur Kenneth W. McCARTER, avocat, demeurant professionnellement Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, M5K 1N2 Toronto, Ontario, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPH S.à r.l.

Référence de publication: 2012108875/20.

(120147273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

HECO RE S.A., Heco Reassurantie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.417.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012107438/10.

(120146131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Lannion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.138.

Changement d'adresse de MONTECH INVEST AB, Associé:

Albavägen 20

SE-181 33 Lindigö

Sweden

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012107493/13.

(120146556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Bar-Restaurant Latinos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, Centre Commercial Les Arcades.

R.C.S. Luxembourg B 171.002.

STATUTS

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Anabela SERRANO MENDES, gérante de société, née à Almada (Portugal) le 30 avril 1968, demeurant à L-4744 Pétange, 7A, rue Jean-Pierre Kirchen.

2.- Madame Maria PEREIRA MARQUES, gérante de société, née à Moita/Anadia (Portugal) le 25 mars 1969, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 54a, rue des Trois Cantons.

3.- Monsieur Alberto PEREIRA DE MESQUITA, gérant de société, né à Cerva/Ribeira de Pena (Portugal) le 28 novembre 1967, demeurant à L-1741 Luxembourg, 63, rue de Hollerich.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "BAR-RESTAURANT LATINOS S.à r.l. ".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Niederanven; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bar-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Anabela SERRANO MENDES, préqualifiée, trente-trois parts sociales	33
2) Madame Maria PEREIRA MARQUES, préqualifiée, trente-trois parts sociales	33
3) Monsieur Alberto PEREIRA DE MESQUITA, préqualifié, trente-quatre parts sociales	34
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Alberto PEREIRA DE MESQUITA, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Mesdames Anabela SERRANO MENDES et Maria PEREIRA MARQUES sont nommées gérantes administratives de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et des deux gérantes administratives.

4) Le siège social est fixé à L-6940 Niederanven, Centre Commercial Les Arcades.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SERRANO MENDES, PEREIRA MARQUES, PEREIRA DE MESQUITA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2012. Relation: CAP/2012/3104. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 août 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012108463/134.

(120146942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.